

D.2015.02.04.9.3



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 04 Février 2015

INVESTISSEMENTS

9 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

9.3 - PROJET TRAM ENVOL – Avenant 3 au marché P 2012 10291 M – Marché de travaux Ligne Aérienne de Contact conclu avec l'entreprise INEO SCLE FERROVIAIRE – Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quinze, le quatre février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. KELLER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2012.10.03.9.3 du 03 octobre 2012, a approuvé la signature du marché P 2012 10291 M avec l'entreprise INEO SCLE FERROVIAIRE pour les prestations relatives à la ligne aérienne de contact, pour un montant de 1 559 301,07 € HT.
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 04 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2013.02.21.7.2 du 21 février 2013, a autorisé la signature de l'avenant n°1 portant sur la suppression de certains indices servant à la formule de révision des prix.
- Par délibération D.2014.09.24.8.7 du 24 septembre 2014, a autorisé la signature de l'avenant n°2 portant sur :
 - l'intégration de prestations complémentaires, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux
 - la prolongation du délai global du marché et modifications des délais partiels,
 - l'ajustement des quantités du marché
 - la modification de certaines dispositions du cahier des clauses techniques particulières du marché.Le montant initial du marché est porté à 1 596 855,97 € HT.
- Par délibération D.2014.11.05.6.3 du 5 novembre 2014, a approuvé l'avenant n° 17 à la convention de mandat conclue avec la SMAT pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre intégrant la modification du programme, la hausse de rémunération du mandataire, et l'ajustement de l'enveloppe financière de l'opération portée à 73 425 000.00 HT (valeur Janvier 2009).

Le présent marché concerne la fourniture et la mise en œuvre d'installations fixes recevant la ligne aérienne de contact de la ligne Envol. Ces équipements permettent d'alimenter en énergie traction les rames circulant sur la plate-forme.

1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

1. d'intégrer des prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux,
2. d'ajuster les quantités du marché.

2 – Prestations complémentaires, apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs

Les prestations complémentaires sont les suivantes :

- Installation du poteau LAC sur le massif d'un poteau existant (PN14.07)

Les études de la Ligne Aérienne de Contact sur le secteur de Maga ont révélé qu'il était nécessaire de mater le poteau ANC_NAD-02 sur le massif du poteau ANC_SER-15 existant. La zone étant fortement contrainte et à proximité immédiate de la ligne T1 en exploitation, cette solution de substitution a été retenue. Ce choix engendre des études complémentaires et travaux spécifiques en relation avec le contrôleur technique de l'opération.

- Fourniture et pose de TIV : Tableau Indicateur de Vitesse (PN14.08)

La pose de TIV sur une ligne nouvelle est obligatoire afin que les conducteurs de tramways respectent les limitations de vitesse. Cette prestation est généralement du ressort de la LAC et a été omise lors de la rédaction du marché.

- Adaptation de la Mise Au Neutre Traction : MANT (PN12.02.4/PN12.02.5/PN12.02.6)

En l'absence d'indication sur les modalités d'application de la MANT sur le projet Envol, le choix a été pris d'homogénéiser dans le marché LAC la section des câbles aussi bien pour les boucles que les antennes de la MANT (185mm²). Après une mise au point avec le contrôleur technique, des adaptations ont été retenues actant que les boucles resteraient en 185mm² mais que les antennes auraient une section de 50mm².

Cette réduction de section des antennes implique :

- La mise en œuvre de boîtes de dérivation spécifiques,
 - La réduction du linéaire de câble en 185mm² (après avenant n°2),
 - La fourniture et la pose de câbles en 50mm².
- Dépose de supports LAC existants (PN14.09/PN14.10)

En complément du PN14.07, les études LAC de la zone Maga ont permis d'optimiser le nombre de poteaux. De ce fait, certains supports ne sont plus utilisés et sont donc à déposer. Deux d'entre eux sont sur une zone végétale à proximité de la plateforme et les deux autres sont sur les trottoirs de l'anneau où les enrobés seront à reprendre. Les poteaux déposés seront remis à l'exploitant.

Le montant total du complément du Détail Estimatif qui résulte des quantités des prix nouveaux est de 143 472,90 € HT base marché.

3 – Ajustements des quantités du Détail Estimatif

En plus des prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché qui font chacune l'objet d'un ajustement de quantités intégrant un ou plusieurs prix issus du Détail Estimatif initial et un ou plusieurs prix nouveaux issus du complément au Détail Estimatif, certaines quantités du marché ont fait l'objet d'ajustements en plus et en moins-value sur le Détail Estimatif initial.

L'ajustement des quantités du marché découle de l'accostage des quantités du marché en date du mois de février 2015

Ces ajustements entraînent une moins-value globale de 83 045,64 € HT.

4 – Impact du présent avenant sur le marché

Récapitulatif des montants :

<u>Montant marché H.T après avenant n°2 :</u>	1 596 855,97 €
Total des prix nouveaux H.T. :	+ 143 472,90 €
Total de l'ajustement des quantités du marché H.T. :	- 83 045,64 €
<u>Nouveau montant H.T. du marché :</u>	1 657 283,23 €
<u>Montant du présent avenant n° 3</u>	60 427,26 €

Le montant du présent avenant n° 3 est de 60 427,26 € H.T. Le montant du marché est porté de 1 596 855,97 € H.T. à 1 657 283,23 € H.T., soit une augmentation de 3,78% et une augmentation de 6,28 % par rapport au montant initial du marché

La Commission d'Appel d'Offre du SMTC a, dans sa séance du 4 février 2015, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché P 2012 10291 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

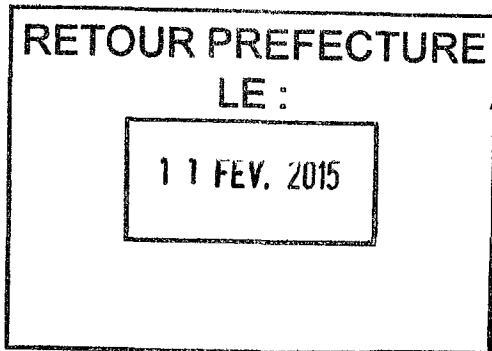
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2: APPROUVE l'avenant n° 3 au marché P 2012 10291 M à conclure avec l'entreprise INEO SCLE FERROVIAIRE pour un montant de 60 427,26 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

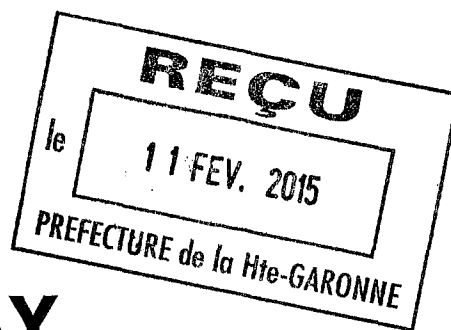
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



Annexe D.2015.02.04.9.3



TRAMWAY

LIGNE ENVOL

LIGNE AERIENNE DE CONTACT

AVENANT N° 3

P 2012 10291 M

FÉVRIER 2015

INEO SCLE FERROVIAIRE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation de l'extension de la ligne T1 du tramway de l'agglomération Toulousaine pour la desserte de l'aéroport, appelée Ligne Envol, un marché pour la réalisation des travaux de la ligne aérienne de contact (LAC) a été conclu avec INEO SCLE FERROVIAIRE.

Le délai global de ce marché est de 28 mois. Le montant global, après l'avenant n°2, est de 1 596 855,97 € HT.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché :

1. des prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux,
2. l'ajustement prévisionnel des quantités du marché.

ARTICLE 2 – CREATION DE PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux 14.07 / 14.08 / 12.02.4 / 12.02.5 / 12.02.6 / 14.09 / 14.10 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant :

Le prix nouveau 14.07 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 14.07	Installation du poteau LAC ANC_NAD-02 sur le massif du poteau ANC_SER-15 existant Le forfait	17 244.40

Le prix nouveau 14.08 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 14.08	Fourniture et pose des TIV de la ligne ENVOL L'unité	795.86

Le prix nouveau 12.02.4 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 12.02.4	Fourniture et tirage des câbles de raccordement au circuit MANT (Câble U1000 R2V 50mm²) entre les poteaux LAC et la boucle MANT (Cu isolé 185 mm²) Le mètre lineaire	9.96

Le prix nouveau 12.02.5 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 12.02.5	Raccordement des câbles de raccordement au circuit MANT (Câble U1000 R2V 50mm ²) en pied des poteaux LAC L'unité	435.77

Le prix nouveau 12.02.6 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 12.02.6	Fourniture, pose et réalisation des boîtes Scotch de dérivation pour le raccordement des câbles U1000 R2V 50mm ² à la boucle MANT (Cu isolé 185 mm ²) L'unité	208.54

Le prix nouveau 14.09 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 14.09	Dépose support LAC sur zone végétale L'unité	1 266.00

Le prix nouveau 14.10 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 14.10	Dépose de supports LAC sur zone avec revêtement L'unité	1 940.73

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant, tel qu'il résulte de l'application des prix nouveaux et des quantités du marché recalées pour tenir compte des modifications de projet ci-dessous, en date du mois de Février 2015, s'élève à : 60 427.26 € HT en valeur marché.

Les modifications de projet sont les suivantes :

- Installation du poteau LAC ANC_NAD-02 sur le massif du poteau ANC_SER-15 existant (FMO 0118)
- Modification tiges des poteaux LAC ANC_NAD-10 / 15 / 16 / 17 / 18 (FMO 0119) – Sans incidence financière pour le projet
- Fourniture et pose des TIV de la ligne ENVOL (FMO 0120)
- Fourniture, pose et raccordement des antennes MANT (50mm²) (FMO 0137)
- Dépose des supports LAC à Maga (FMO 0153)

Le montant de l'avenant est décomposé comme suit :

- Montant lié aux Prix Nouveaux :

N° prix	Libellé	TOTAL HT (€)
SELON ARTICLE 2 DU PRESENT AVENANT	PRIX NOUVEAUX	+143 472.90

- Montant lié à l'ajustement des quantités du marché pour tenir compte des modifications de projet :

N° prix	Libellé	TOTAL HT (€)
SELON MODIFICATIF AU DQE	AJUSTEMENT DES QUANTITES DU MARCHE	- 83 045.64

Récapitulatif des montants :

<u>Montant marché H.T après avenant n°2:</u>	1 596 855.97 €
Total des prix nouveaux H.T. :	+ 143 472.90 €
Total de l'ajustement des quantités du marché H.T.	- 83 045.64 €
<u>Nouveau montant H.T. du marché :</u>	1 657 283.23 €
<u>Montant du présent avenant n° 3</u>	+ 60 427.26 €

Le montant du présent avenant n° 3 est de 60 427.26 € H.T. Le montant du marché est porté de 1 596 855.97 € H.T. à 1 657 283.23 €.

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX

Le Bordereau de Prix Unitaire initial est complété par le Bordereau de Prix Unitaires complémentaire repris dans l'annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial est modifié suite aux ajustements des quantités du marché identifiés jusqu'au mois de février 2015. L'annexe 2 du présent avenant précise ces ajustements.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de l'application du bordereau des prix unitaires et du détail estimatif, complété par ceux de l'avenant n° 3, s'élève à **1 657 283.23 € HT**

L'article 2 de l'Acte d'Engagement est par conséquent modifié comme suit :

Le titulaire s'engage, sans réserve, à intervenir dans les conditions prévues par le présent marché et pour le prix figurant dans le bordereau des prix unitaires et du détail estimatif joints.

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif joint à l'article 5 du présent avenant est de :

Montant initial H.T.	1 559 301.07 €
Montant H.T. avenant 2	37 554.90 €
Montant H.T. avenant 3	60 427.26 €
Nouveau montant H.T.	1 657 283.23 €
T.V.A. au taux de 20,0 %	331 456.65 €
Montant T.V.A. incluse	1 988 739.88 €

Montant T.T.C. en toutes lettres : Un million neuf-cent-quatre-vingt-huit-mille-sept-cent-trente-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes.

ARTICLE 7 – DIVERS

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 3

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

ARTICLE 9 – RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet de ce présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

INEO SCLE FERROVIAIRE

La Personne Responsable du Marché

Xavier BONNEAU
Directeur

ANNEXE 1 – Additif à la décomposition du Bordereau des Prix Unitaires

N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 14.07	Installation du poteau LAC ANC_NAD-02 sur le massif du poteau ANC_SER-15 existant Ce prix rémunère au forfait notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - Analyse de la faisabilité technique de l'installation du poteau ANC_NAD-02 sur le massif du poteau ANC_SER-15 existant, permettant l'armement des lignes aériennes de contact de T1 et ENVOL - Proposition fonctionnelle à soumettre à validation de la MOE. - Reprise des études EXE : Descente de charges, plan de piquetage, carnet de montages, spécifications techniques,... jusqu'à l'obtention du VSO. - Analyse de la capacité mécanique du massif et des tiges du poteau ANC_SER-15 existant par rapport à la descente de charges calculée. Cette analyse sera soumise à validation du contrôleur technique du projet SOCOTEC. - Fourniture et pose des pièces d'adaptation nécessaires pour l'installation du poteau ANC_NAD-02 sur le massif existant ANC_SER-15 ou adaptation du poteau ANC_NAD-02. - Fourniture et pose des éventuels équipements d'armement LAC supplémentaires - Découpe des enrobés et démolition des revêtements en surface en pied du poteau ANC_SER-15 et dans son environnement, - Désinstallation du poteau ANC_SER-15. Fourniture et mise en place des éléments de support nécessaires pour maintenir dans des conditions d'exploitation nominales la ligne T1 pendant les phases intermédiaires et finale des travaux. - Installation et armement du poteau ANC_NAD-02, réglages et essais - Réfaction des enrobés et des éventuelles adaptations pour l'occultation des goussets - Tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des prestations (note méthodologique, certificat, planning, documents d'exécution, DOE/DTE,...). - La conduite et coordination du projet ainsi que toute démarche complémentaire nécessaire pour la réalisation des prestations décrites (y compris : investigations sur terrain, participation aux réunions d'interface, démarches administratives face à l'exploitant ou des autres gestionnaires externes concernés, etc...). LE FORFAIT : DIX-SEPT-MILLE-DEUX-CENT-QUARANTE QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTIMES	17 244.40
PN 14.08	Fourniture et pose des TIV de la ligne ENVOL Fourniture et pose des panneaux indicateurs de vitesse installés et adaptés à la configuration de circulation de la ligne ENVOL. Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire.	795.86

	Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de panneau indicateur de vitesse. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - Réalisation des documents EXE, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - La fourniture et pose des panneaux indicateurs de vitesse et de tout élément de fixation, en accord avec les exigences de la maîtrise d'œuvre et de l'exploitant, - L'éventuelle dépose des panneaux existants, - Planification des travaux, gestion du projet et démarches administratives pour l'obtention des permissions d'intervention dans les conditions planifiées (DR, DAO, permission de déviation de la circulation,...) - La conduite et coordination du projet ainsi que toute démarche complémentaire nécessaire pour la réalisation des prestations décrites (y compris : investigations sur terrain, participation aux réunions d'interface, démarches administratives face à l'exploitant ou des autres gestionnaires externes concernés, etc...). L'UNITÉ : SEPT-CENT-QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTIMES	
PN 12.02.4	Fourniture et tirage des câbles de raccordement au circuit MANT (Câble U1000 R2V 50mm²) entre les poteaux LAC et la boucle MANT (Cu isolé 185 mm²) Ce prix rémunère au mètre linéaire de câble (mesuré des plans d'exécution), la fourniture et tirage des câbles de raccordement au circuit MANT (Câble U1000 R2V 50mm²) entre les poteaux LAC et la boucle MANT (Cu isolé 185 mm²). Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - La fourniture et tirage des câbles, - les scellements, - Tout matériel nécessaire à la bonne réalisation. - Repères des câbles installés, tenant/aboutissant/changement de direction et chambres de tirage) - Réalisation des essais de continuité et d'isolement électrique, ainsi que quelques autres essais sollicités pour la vérification du respect des normes applicables. LE METRE LINEAIRE : NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES	9.96
PN 12.02.5	Raccordement des câbles de raccordement au circuit MANT (Câble U1000 R2V 50mm²) en pied des poteaux LAC Ce prix rémunère à l'unité de poteau LAC la fourniture et la pose du matériel nécessaire au raccordement du câble U1000 R2V 50mm² sur le poteau LAC. Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire.	435.77

	Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - Fourniture et installation des cosses d'extrémité, la boulonnerie et la gaine thermo-rétractable - Tout matériel nécessaire à la bonne réalisation. - Raccordement en pied de poteau - Découpage au niveau du sol fini des fourreaux mis à disposition en pied des poteaux LAC et remplissage des fourreaux avec mousse de remplissage ou similaire, conformément aux règles de l'art. - Réalisation des essais de continuité et d'isolement électrique, ainsi que quelques autres essais sollicités pour la vérification du respect des normes applicables. L'UNITE : QUATRE-CENT-TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES	
PN 12.02.6	Fourniture, pose et réalisation des boîtes Scotch de dérivation pour le raccordement des câbles U1000 R2V 50mm² à la boucle MANT (Cu isolé 185 mm²) Ce prix rémunère à l'unité de boîte de dérivation réalisée, la fourniture, pose et réalisation des boîtes Scotch de dérivation entre des câbles U1000 R2V 50mm² et U1000 R2V 185 mm². Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - Fourniture, pose et réalisation des boîtes Scotch de dérivation. - Tout matériel nécessaire à la bonne réalisation. - Réalisation des essais de continuité et d'isolement électrique, ainsi que quelques autres essais sollicités pour la vérification du respect des normes applicables et du bon fonctionnement. L'UNITE : DEUX-CENT-HUIT EUROS ET CINQUANTE-QUATRE CENTIMES	208.54
PN 14.09	Dépose de supports LAC sur zone végétale Ce prix rémunère à l'unité de poteau LAC sur zone végétale déposé, la genie civile necessaire, la désinstallation, le transport et stockage du support. Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire. Ce prix rémunère comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - Réalisation des documents EXE, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - Excavation de la terre vegetale en pied des poteaux et dans son environnement.	1 266.00

	- Gestion et transport des déchets - Désinstallation des poteaux. - Transport et stockage des supports jusqu'à la confirmation de la MOE du lieu et date pour la remise des supports à disposition de l'exploitant - Planification des travaux, gestion du projet et démarches administratives pour l'obtention des permissions d'intervention dans les conditions planifiées (DR, DAO, permission de déviation de la circulation,...) - La conduite et coordination du projet ainsi que toute démarche complémentaire nécessaire pour la réalisation des prestations décrites (y compris : investigations sur terrain, participation aux réunions d'interface, démarches administratives face à l'exploitant ou des autres gestionnaires externes concernés, etc...). L'UNITÉ : MILLE-DEUX-CENT-SOIXANTE-SIX EUROS	
PN 14.10	Dépose de supports LAC sur zone avec revêtement Ce prix rémunère à l'unité de poteau LAC sur zone avec revêtement déposé, la genie civile nécessaire, la désinstallation, le transport et stockage du support. Y compris toutes sujétions de transport, déchargement, manutention, stockage intermédiaire. Ce prix rémunère comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - Réalisation des documents EXE, - L'ensemble de prestations indiquées aux postes 2.1 et 2.2 du bordereau des prix unitaires, - Découpage des enrobés et démolition des revêtements en surface en pied des poteaux et dans son environnement, - Gestion et transport des déchets - Désinstallation des poteaux. - Transport et stockage des supports jusqu'à la confirmation de la MOE du lieu et date pour la remise des supports à disposition de l'exploitant - Planification des travaux, gestion du projet et démarches administratives pour l'obtention des permissions d'intervention dans les conditions planifiées (DR, DAO, permission de déviation de la circulation,...) - La conduite et coordination du projet ainsi que toute démarche complémentaire nécessaire pour la réalisation des prestations décrites (y compris : investigations sur terrain, participation aux réunions d'interface, démarches administratives face à l'exploitant ou des autres gestionnaires externes concernés, etc...). L'UNITÉ : MILLE-DEUX-CENT-SOIXANTE-SIX EUROS	1 940.73

ANNEXE 2 – Modificatif au Détail Quantitatif Estimatif